

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Une vision intercommunale de l'aménagement du territoire

Le territoire du Val Drouette



L'ex-Communauté de Communes du Val Drouette a choisi d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en 2015. Depuis le 1er janvier 2017, le PLUi est porté par la nouvelle intercommunalité des Portes Euréliennes d'Île de France mais reste élaboré à l'échelle des 5 communes d'origine.

Ce P.L.U.I. remplacera en 2019, les Plans d'Occupation des Sols (POS) et le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur sur les 5 communes.

Les objectifs du territoire

En prescrivant ce PLUi en février 2015, l'ancien conseil communautaire a exprimé un certain nombre d'objectifs pour le territoire, qui restent valables dans le nouveau contexte intercommunal :

- Renforcer et caractériser l'esprit identitaire du territoire, à travers ses patrimoines naturels et bâtis, et ses paysages caractéristiques,
- Conforter le pôle principal d'Epernon et le compléter avec le pôle secondaire de Hanches, en préservant et dynamisant les villages.
- Organiser le développement en fonction des équipements,
- Favoriser l'accessibilité du territoire depuis la région parisienne et développer les circulations douces,
- Conforter les zones d'activités existantes et mettre en application le SCOT pour les extensions économiques,
- Pérenniser et valoriser les activités agricoles et forestières,
- Reprendre la politique du logement et impliquer les communes et les différents acteurs dans la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat intercommunal,
- Identifier et valoriser le patrimoine et les faire connaître,
- Développer la filière touristique et les structures d'accueil.

Les grandes étapes

